

Note de position

ENDA ENERGIE COP28

du bilan et de la mise en œuvre pour des transformations effectives et justes!

#CapCop28

Dubaï accueille du 30 Novembre au 12 Décembre, le 28e sommet des Nations Unies sur le climat. 2023 est une année cruciale pour la responsabilité et l'honnêteté quant aux objectifs à atteindre. Une réponse ambitieuse, audacieuse est attendue face au premier bilan mondial qui met déjà en exergue le gap énorme qu'il reste à combler pour respecter les engagements sous l'Accord de Paris. Selon l'ONU, ces engagements ne permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre que de 2% en 2030, par rapport à 2019.

Pour la présente Conférence des Parties, le premier bilan mondial constituerait un moment test pour démontrer que les États sont sérieux dans leur volonté de combler les écarts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en guidant tous les acteurs à accélérer les actions immédiates pour des transformations dans tous les pays, secteurs et systèmes, et à renforcer la coopération internationale comme requis pour mettre en œuvre les objectifs de Paris.

Il importe de relever que la COP 28 s'ouvre dans un contexte international marqué par des conflits et des guerres, une inflation économique qui accentue la vulnérabilité des communautés, particulièrement celles des pays du Sud déjà marquées par les impacts du changement climatique et la pauvreté; exacerbant ainsi les injustices notamment climatiques, sociales et économiques. Certaines études reconnaissent le Sahel comme l'un des trois points chauds écologiques, qui comprennent des régions soumises à un stress environnemental accru et plus susceptibles de s'effondrer.

Le climat du Sahel se caractérise par des températures extrêmes, des périodes de précipitations fluctuantes et une sécheresse intense. Selon les Nations unies, la région est particulièrement vulnérable au changement climatique, les températures augmentant 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale.

Presque tous les pays du Sahel sont touchés par de multiples phénomènes : Sécheresses, tensions hydriques, dégradation des terres, baisse des rendements. Les problèmes d'accès à l'eau et à la nourriture sont également à l'origine de troubles sanitaires et de migration.

Au demeurant, cette 28° session constitue une opportunité pour les leaders de ce monde de démontrer qu'en dépit de tous les maux actuels, le système multilatéral sur le climat fonctionne

et qu'ils sont prêts à s'engager davantage pour une coopération et une solidarité internationale en faveur des plus vulnérables.

Ce qui compte, c'est la mise en œuvre. Cette COP doit consister à tenir les promesses existantes, tout en veillant à ce que les nouvelles promesses soient faites de manière crédible, non seulement par le biais de déclarations, mais intégrées également dans les politiques (y compris dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les stratégies à long terme (SLT).

Le rapport de synthèse du Bilan Mondial nous rappelle que, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la coopération entre les États et les Acteurs non étatiques est incontournable, incluant le partenariat et l'engagement effectif de ces acteurs non étatiques en support au processus de mise en œuvre de la Convention cadre des Nation Unies sur le Changement Climatique. Il urge d'avoir un paquet d'engagement ambitieux et équitable à la COP 28. Qui puisse permettre de rester sur une trajectoire de réchauffement de 2°C voire 1,5°C, de transformer le système financier international et le rendre climato-compatible afin de renforcer davantage la résilience des communautés les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique.

Un ambitieux package pour la COP 28 devrait inclure, entre autres priorités :

Un financement conséquent de la lutte contre le changement climatique et une transformation du système financier

Les pays développés doivent s'engager à dépasser au moins l'objectif annuel de 100 milliards d'USD en 2024 et 2025, en compensant complètement les retards et les insuffisances des années précédentes - depuis 2020 -, après avoir fourni la preuve que cet objectif sera atteint en 2023. En ce qui concerne le nouvel objectif collectif quantifié sur le financement du climat (NCQG), les parties doivent parvenir à un résultat solide sur le plan de la procédure et obtenir une convergence à partir de 2023 sur divers éléments de fond :

- La fourniture d'un financement public équivalent à une subvention au cœur d'une approche à plusieurs niveaux ;
- La prise en compte de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages par le biais de sous-objectifs spécifiques dont la somme constituera le NCQG;
- L'accélération de la transformation globale et équitable du système financier y compris des discussions sur l'annulation de la dette et la démocratisation de la prise de décision économique afin d'accroître la participation des pays du Sud.

L'adaptation, un impératif de survie!

L'augmentation de l'intensité et de la fréquence du changement climatique a un impact direct sur les populations les plus vulnérables et leur développement. Au moins 50 % du financement de la lutte contre le changement climatique doivent être consacrés à l'adaptation, qui reste cruellement sous-financée à l'échelle mondiale. Le financement de l'adaptation doit prendre la forme de subventions publiques auxquelles les pays et les communautés en première ligne du changement climatique peuvent accéder simplement et directement. La COP 28 devrait présenter un tournant pour combler le déficit financier croissant en matière d'adaptation. Le pacte climatique de Glasgow appelle les pays développés à au moins doubler le financement de l'adaptation pour les pays en développement d'ici 2025, par rapport à la base de référence de 2019. De nouveaux engagements en matière de financement de l'adaptation seront les bienvenus. Cependant, les pays développés doivent en annoncer d'autres pour démontrer comment ils comptent intensifier leurs actions pour atteindre l'objectif de doublement du financement de l'adaptation d'ici à 2025, au minimum.

Le dernier rapport du PNUE « Adaptation GAP report », publié en novembre 2023, estime que les coûts actualisés de l'adaptation pour les pays en développement se situent dans une fourchette centrale plausible de 215 à 387 milliards d'USD par an au cours de cette décennie. Les coûts modélisés de l'adaptation, évalués à 215 milliards d'USD par an au cours de cette décennie, devraient augmenter de manière significative d'ici à 2050.

À la CoP 28, les pays développés doivent présenter une feuille de route claire pour dépasser l'objectif de doublement du financement de l'adaptation d'ici 2025 par rapport au niveau de 2019, en mettant l'accent sur un financement public nouveau et supplémentaire, basé sur des subventions, avec un accès facile et direct. Ce doublement du financement de l'adaptation est un plancher et non un plafond pour les besoins de financement de l'adaptation des pays en développement.

Un fonds sur les Pertes & Dommages opérationnel

L'année 2023 est cruciale pour transformer l'espoir suscité par la COP 27 en réalité concrète, à travers la mise en place du Fonds et l'annonce des premières contributions financières.

Pour garantir les principes d'équité et de responsabilité historique, il est important que le mécanisme financier relève de la Convention Cadre de Nations Unies sur le Changement Climatique. Il est également important de faire prévaloir la question de l'additionnalité des

ressources financières, mais aussi leur prévisibilité pour permettre aux pays vulnérables de faire de la planification qui puisse prendre en compte la question des pertes et dommages.

Veiller à ce que le financement par l'intermédiaire du Fonds pour les pertes et dommages et des accords de financement soit exclusivement constitué de subventions et de financements ne créant pas de dette. Et, enfin, faire de l'accès direct des communautés et des pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique une priorité pour le Fonds des pertes et dommages. Cette COP 28 ne saurait être une réussite si des engagements financiers ne sont pas pris pour rendre le Fonds des Pertes et dommages opérationnel.

Un Bilan Mondial plus exhaustif et ambitieux!

Le premier bilan mondial qui sera établi mettra en exergue les déficits pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. C'est également une opportunité pour les États de démontrer leur volonté de combler les déficits et respecter les objectifs qu'ils se sont fixés, particulièrement la limitation du réchauffement à 1,5°C. Le bilan mondial doit déboucher sur des objectifs plus ambitieux et sur des CDN considérablement renforcées pour 2030 et 2035. Le bilan mondial doit également prioriser la question des financements et du transfert de technologies pour permettre aux pays en développement d'aller vers des politiques climatiques ambitieuses et aller vers une trajectoire de développement sobre en carbonne et résilient.

Afin d'éviter tout gap en matière d'information et d'être plus exhaustif, le bilan mondial devrait regrouper tous les efforts déployés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en prenant en compte l'action climatique des acteurs non étatiques lors de la prise en compte des initiatives mises en œuvre dans le cadre des CDN.

Un programme de travail sur les trajectoires de transitions justes : la justice climatique et la souveraineté énergétique au cœur des préoccupations des PMA et de l'Afrique

Au regard de l'urgence de l'action climatique et, surtout, du gap des efforts d'atténuation, le programme de travail sur les trajectoires de transitions justes (Décision 1/CMA.4) s'avère être un tournant décisif pour réorienter les dynamiques de développement vers la sobriété et la résilience climatique, en conformité avec l'élaboration des LTS (Article 4.19). Réitéré à Glasgow et à Charm El Cheikh, ledit programme, en cours de construction, fait montre déjà

d'une série de divergences principalement nourries par le contexte géopolitique de l'accès à des services énergétiques modernes et à moindre coût, ainsi que le besoin de prise en considération des circonstances nationales. En effet, la question de la justice climatique et de la souveraineté énergétique demeure des lignes fortes de négociations mises en avant par les pays vulnérables au changement climatique et par ailleurs disposant quelque fois d'importantes ressources pétrolières et gazières. De plus, la définition d'un tel programme aura une plus-value non négligeable en définissant une portée plus large, notamment par l'intégration et la prise en compte des besoins des secteurs d'activité économique (agriculture, industrie, etc.) et conséquemment, éviter la singularité du programme axé uniquement et finalement sur les trajectoires de transition énergétique. Outre la problématique du développement de l'innovation technologique, la question de l'effectivité et des modalités de financement des transitions ciblées représente également un point d'attention particulière eu égard aux leçons apprises des JETP déjà conclues, notamment celui de l'Afrique de Sud qui continue d'accuser un retard.

Au total, ledit programme pourrait constituer une réponse adéquate à la co-construction de trajectoires de développement socio-transformationnelles et contribuant à la résilience et la sobriété des pays les moins avancés.

Pour cette CoP28, et considérant la faible participation des négociateurs de l'Afrique francophone aux sessions précédentes, des points essentiels méritent une attention particulière durant la CoP28 et comprennent entre autres : i) la définition des objectifs du programme incluant les risques climatiques, la pauvreté énergétique, etc. ; ii) la portée, y compris les besoins des secteurs productifs ; iii) les modalités de financement évitant l'endettement climatique....



